

BUCLOS BREVES D'INFO N°1

● RENCONTRES PARENTS - EQUIPES PEDAGOGIQUES :

Réunion d'information générale, puis présentation par les professeurs du travail et des attentes pour chaque niveau de classe :

NIVEAU	DATE
6 ^{ème}	Jeudi 5 septembre à 18h
3 ^{ème}	Mardi 10 septembre à 18h
4 ^{ème}	Lundi 16 septembre à 18h
5 ^{ème}	Jeudi 19 septembre à 18h

● ASSURANCE SCOLAIRE

Il est fortement conseillé aux familles de s'assurer. Le collège ne récupère aucune attestation d'assurance scolaire, les familles conservent les justificatifs.

● CONTACTS AVEC LES SECRETARIATS ADMINISTRATIFS ET INTENDANCE DU COLLEGE

Tel. 0476904745 Mail. ce.0382492c@ac-grenoble.fr

● SITE DU COLLEGE

Nous vous invitons à consulter régulièrement le site du collège à l'adresse suivante : <https://college-les-buclos-meylan.web.ac-grenoble.fr/> et à vous rendre sur l'application PRONOTE du collège pour notamment consulter les évaluations par compétences (niveau 6^{ème}) ou par notes (niveaux 5^{ème}, 4^{ème} et 3^{ème}), les absences éventuelles ainsi que le cahier de textes électronique de la classe de votre enfant : <https://0382492c.index-education.net/ProNote/>

● VIE SCOLAIRE

Pour tous les problèmes liés à la vie scolaire : Absences, Autorisation exceptionnelle de sortie, ...

Vous pouvez prendre contact directement avec la vie scolaire :

- Par courriel : vie-scolaire1.0382492c@ac-grenoble.fr

- Par téléphone : 0476904745 (demander le service de vie scolaire) ; 0476923522 (ligne directe de Madame le CPE pour évoquer des problèmes plus spécifiques concernant la vie scolaire de votre enfant)

● BOURSES

La campagne de bourses 2019-2020 se gère, comme les deux années précédentes, par le biais des téléservices (portail Education Nationale). Ce service permet aux parents de faire une demande de bourse rapide, sans joindre de pièces justificatives. Ce service en ligne est opérationnel dès la rentrée. Les procédures vous seront communiquées début septembre. **Date limite de dépôt de la demande : jeudi 17 octobre 2019.** Deux tutoriels vidéo simulent une demande de bourse en ligne après connexion aux téléservices (www.education.gouv.fr/aides-financieres-college). Il demeurera toutefois possible de continuer à remplir un dossier papier (se renseigner auprès du collège). Une connexion, et donc une demande via France connect, est également possible à partir de cette année (identification par Impots.gouv, par La Poste, par Ameli, par Mobile Connect ou bien encore par la Msa). Cf. **Guide pour l'accompagnement des parents ci-joint.**

Nouveauté 2019 : Le représentant légal ne formulera une demande de bourse qu'une seule fois dès la rentrée 2019, la demande sera renouvelée automatiquement durant toute la scolarité de l'élève.

● CERTIFICATS DE SCOLARITÉ

Ils seront distribués aux élèves la 2^{ème} quinzaine de septembre. Vous pouvez, au demeurant, en générer vous-même à partir de l'application pronote (accès parents).

● CONVENTIONS DE STAGE – Elèves de 3^{ème} (période d'observation en milieu professionnel)

Elles seront remises aux élèves en trois exemplaires courant septembre. Le stage se déroulera obligatoirement la semaine du 9 décembre 2019.

● DEMI-PENSION

Le choix des forfaits (1, 2, 3 ou 4 jours) devra être précisé par le biais du coupon de carnet de correspondance pour le **jeudi 5 septembre 2019** au secrétariat d'intendance.

● ASSOCIATION SPORTIVE

Les élèves qui désirent pratiquer une activité sportive scolaire, avec des entraînements, des rencontres, des stages, sont invités à s'inscrire à l'Association Sportive.

Activités proposées en 2019-2020 : lundi et mardi AS handball (12h30-13h30)

jeudi AS multisport – Athlétisme, badminton et volley-ball (12h30-13h30)

vendredi AS boxe française (12h30-13h30)

Les compétitions et/ou les matchs ont lieu le mercredi après-midi.